



Commission Administrative Paritaire Départemental du 22 novembre 2018
Déclaration de la CGT Educ'Action 76

Madame la Directrice Académique,

Cette CAPD se tient dans un contexte de mouvement social que nous ne pouvons ignorer. Depuis longtemps, la CGT a dénoncé l'ensemble des réformes mises en œuvre par le gouvernement : casse du code du travail, gel des salaires des fonctionnaires, suppression de postes dans la fonction publique, remise en cause des services publics, privatisation du transport ferroviaire, conditions de travail dégradées, réforme de la santé... Ce sont les raisons pour lesquelles la CGT a appelé l'ensemble des salariés à la grève notamment le 9 octobre dernier. Concernant l'Education Nationale, la CGT Educ'action, avec l'ensemble des organisations syndicales, avait appelé à la grève le 12 novembre pour dénoncer les suppressions de postes dans le 2nd degré et chez les administratifs, les réformes du collège, des lycées et de la voie professionnelle, ainsi que le report de la carte de l'éducation prioritaire, qui n'augure rien de bon pour l'avenir de celle-ci. Aujourd'hui, le mécontentement des citoyens et des citoyennes qui sont dans la rue depuis plusieurs jours dépasse largement la hausse des prix des carburants. C'est bien l'ensemble de la politique du gouvernement qui est remise en cause. La fracture sociale s'exprime et la CGT comprend cette légitime colère tout en dénonçant toutes tentatives de récupération de l'extrême droite qui ne porte pas les valeurs de solidarité, de justice sociale, de paix et dénonce les actes de violences racistes et xénophobes, comme elle l'a toujours fait.

D'ailleurs, ce mouvement de colère apolitique et non syndical est rejoint depuis le début de la semaine par des mouvements catégoriels et syndicaux : les infirmiers et infirmières qui s'élèvent contre le plan santé 2022, les dockers de Rouen, les agents de pôle emploi ou encore les salariés au Havre... Pendant ce temps le gouvernement Macron/Philippe reste sourd et les annonces anti-sociales continuent : l'âge de départ à la retraite repoussé à 63 ans, casse du statut de la fonction publique en projetant de recourir massivement à l'emploi de contractuels, hausse de 40% des taxes sur les mutuelles, hausse de l'énergie, remise en cause du paritarisme par le risque de fusion des CHSCT et des CT ou en supprimant les prérogatives des CAP...

Dans l'Education Nationale, les créations de postes dans le 1er degré risquent d'être insuffisantes pour répondre à tous les besoins : dédoublements des classes de CE1 en REP et REP+, remplacements, départs en formation, demande de temps partiels et/ou de disponibilités, relance des RASED, scolarisation des 3 ans... L'accompagnement des élèves en situation de handicap se fera toujours par des emplois qui resteront précaires par absence de statut et d'outils de gestion pour les personnels administratifs. La multiplication des contrats (PEC, CDD et CDI AESH, Services civiques) ne peuvent répondre efficacement à l'ambition affichée d'accompagner correctement les élèves en situation de handicap et à l'exigence des personnels d'avoir enfin un métier pérenne, reconnu à temps plein. D'ailleurs dans le projet de loi de Finance 2019, on apprend que le budget alloué à la formation des AESH va baisser de 42% alors que les besoins sont criants pour une formation initiale et continue de qualité abordant tous les types de handicap.

Nous profitons de cette CAPD qui aborde les départs en formation dans le cadre du Plan Académique de formation, pour demander que des stages proposés sur le handicap soient ouverts aux AESH avec des enseignants car la demande est forte pour des formations communes pour apprendre à travailler en ensemble sur les différents handicaps.

A la lecture des documents nous constatons que les collègues sont en demande de formation, les demandes pour le PAF de cette année sont en légère augmentation par rapport à 2017 et le nombre de collègues partant en stage également (cependant avec le document il n'est pas possible de savoir s'il y a eu plus de collègues demandant à partir en formation ou si les enseignants ont formulé plusieurs vœux, c'est pourquoi nous réitérons notre demande de l'an passé d'avoir le nombre de collègues ayant participé). Nous sommes particulièrement ravis

de constater que la formation pour le PSC1 soit proposée dans plusieurs lieux du département, au vu des chiffres, nous voyons qu'elle a été plébiscitée, il faudra proposer ces formations à nouveau l'an prochain. Certains stages sont toujours attractifs comme celui sur la voix (déjà proposé l'an passé), sur l'estime de soi, sur les sciences au cycle 1 pour ne citer que ces trois-là. Deux stages (celui sur « ouvrir sa classe à l'international » et « osons et partageons la diversité des langues »), au contraire, ne sont pas complets car les collègues ont atteint la limite de leur formation, ne serait-il pas possible de refaire un appel par les circonscriptions pour que certains collègues qui n'auraient pas participé puisse s'inscrire ? Nous espérons que ces stages pourront avoir lieu et que les collègues seront remplacés pendant qu'ils seront en formation.